

PROVINCE DE NAMUR



***VILLE DE
ROCHEFORT***

**RAPPORT DE SYNTHÈSE ET DE POLITIQUE
GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE 2018**

Table des matières

INTRODUCTION – PREAMBULE	4
DES FINANCES COMMUNALES SAINES LE BUDGET COMMUNAL EN SYNTHESE.	5
Le service ordinaire	5
TABLEAU DE SYNTHESE	5
Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2018	6
Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2018	8
Le service extraordinaire	10
Fiscalité et taxes	10
LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL	11
ASSOCIATIONS - DEVOIR DE MÉMOIRE - EDUCATION CITOYENNE	12
LES ASSOCIATIONS	12
LE DEVOIR DE MÉMOIRE	12
L’EDUCATION CITOYENNE	13
LES CULTES	13
L’ÊTRE HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNALES : LE PLAN DE COHÉSION SOCIAL, EGALITÉ DES CHANCES, LES AINÉS, LES PERSONNES HANDICAPÉES, L’ENFANCE ET LA QUALITÉ DE VIE. 14	
EGALITE DES CHANCES	15
LES PERSONNES HANDICAPEES	16
LES AINES	17
L’ENFANCE	18
LA QUALITE DE VIE – LA SANTE	19
PERSONNEL COMMUNAL	20
LE PAYS DE FAMENNE	20
SECURITE	21
TRAVAUX	22
PROPRETE PUBLIQUE	23
AGRICULTURE	23
JEUNESSE ET SPORTS	23
La jeunesse	23
Le sport	24
ENSEIGNEMENT	25

TOURISME ET ANIMATIONS	26
CULTURE	27
LOGEMENT	27
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – ENVIRONNEMENT	28
ECONOMIE – COMMERCE – EMPLOI	29
COMMUNICATION	30
LES DEFIS	30

INTRODUCTION – PREAMBULE

La présentation du futur budget communal doit être accompagnée par une note de politique générale rédigée par la majorité conformément à l'article L1122-23 § 1 du Code de la démocratie locale libellé comme suit :

« Au plus tard 7 jours francs avant la séance au cours de laquelle le conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le collège remet à chaque conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous les éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du conseil communal est publique.

Avant que le Conseil délibère, le Collège communal commente le contenu du rapport.

Les actions communales constituées de missions obligatoires et d'autres issues de choix posés par la majorité sont traduites dans la présente note de politique générale et s'inscrivent par leur concrétisation dans celles déjà initiées tout au long de la législature 2012-2018 en y incluant de nouveaux projets répondant à des besoins pour la prochaine année civile et l'avenir.

Le futur projet de budget communal permet quant à lui de concrétiser financièrement les actions et les politiques initiées par le Collège communal.

DES FINANCES COMMUNALES SAINES

LE BUDGET COMMUNAL EN SYNTHÈSE.

Au cours de la présente législature, la volonté du Collège communal a toujours été de travailler en toute transparence pour présenter au Conseil communal des finances saines et équilibrées tout en veillant à pratiquer une fiscalité modérée à l'égard de nos habitants et de nos entreprises.

2018 s'inscrit dans cette même ligne de conduite.

Le service ordinaire

Les recettes globales s'établissent à 20.576.381,72 EUR soit + 2,35 % par rapport à l'initial 2017 de 20.102.612,76 EUR et pour les dépenses globales à 20.072.012,88 EUR soit + 2,48 % pour 19.585.161,47 EUR par rapport au budget initial 2017.

Le budget ordinaire 2018 présente un excédent à l'exercice propre de + 60.791,62 EUR. Le résultat budgétaire présumé de l'exercice financier au 01/01/2019 est estimé quant à lui à + 504.368,84 EUR.

La technique de l'inscription d'un crédit spécial de recettes préfigurant des dépenses non engagées de l'exercice pour parvenir à ces résultats positifs n'a pas été utilisée.

Le montant du fonds de réserve ordinaire disponible après budget 2018 est de l'ordre de + 173.293,48 EUR.

Les provisions importantes engrangées au fil des exercices budgétaires sont d'un montant total de 2.111.727,97 EUR. Elles sont dédiées à des domaines tels que les pensions du personnel et des mandataires, les services de secours, la zone de police, les travaux forestiers et enfin pour l'enseignement, l'action sociale, les sports, la culture et la jeunesse.

Les crédits budgétaires tant en recettes qu'en dépenses du service ordinaire ont été analysés minutieusement pour être dotés de la manière la plus adéquate afin de correspondre au mieux aux besoins de chaque département et ainsi permettre une gestion optimale de notre commune.

Les grandes tendances chiffrées du futur budget communal au service ordinaire soumis à l'approbation du Conseil communal se présentent comme suit :

TABLEAU DE SYNTHÈSE

		2016	2017			2018
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2016						
Droits constatés nets (+)	1	20.247.822,91				
Engagements à déduire (-)	2	19.952.753,23				

Résultat budgétaire au 01/01/2017 (1 – 2)	3	295.069,68				
Budget 2017						
Prévisions de recettes	4		20.572.328,24	-91.104,76	20.481.223,48	
Prévisions de dépenses (-)	5		19.997.245,04	-8.898,78	19.988.346,26	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2018 (4 + 5)	6		575.083,20		492.877,22	
Budget 2018						
Prévisions de recettes	7					20.576.381,72
Prévisions de dépenses (-)	8					20.072.012,88
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2019 (7 + 8)	9					504.368,84

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2018

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x		Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0		0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	21.591,87	36.950,57		58.542,44	0	58.542,44
019 Dette générale	0	0	0	0		0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0		0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	25.180,00	0		25.180,00	0	25.180,00
059 Assurances	44.500,00	27.405,00	0	0		71.905,00	0	71.905,00
123 Administration générale	2.466.901,87	495.213,34	12.048,77	65.954,08		3.040.118,06	0	3.040.118,06
129 Patrimoine privé	0	174.440,00	4.000,00	100.446,48		278.886,48	0	278.886,48
139 Services généraux	192.970,29	61.200,00	8.075,00	0		262.245,29	0	262.245,29
149 Calamités	0	10.000,00	0	0		10.000,00	0	10.000,00
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0		0	0	0

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x		Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0		0	0	0
369 Pompiers	0	1.000,00	665.192,62	1.571,90		667.764,52	0	667.764,52
399 Justice - Police	44.566,13	0	1.199.640,58	0		1.244.206,71	0	1.244.206,71
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	2.008.781,14	587.065,00	210,00	768.819,29		3.364.875,43	0	3.364.875,43
599 Commerce - Industrie	184.258,04	194.726,00	136.759,54	289.053,76		804.797,34	0	804.797,34
699 Agriculture	0	164.450,00	2.232,00	0		166.682,00	0	166.682,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	606.101,20	456.231,40	4.070,00	144.358,47		1.210.761,07	0	1.210.761,07
739 Ens.sec(731),art(734) ,tech(735)	0	6.100,00	0	0		6.100,00	0	6.100,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0		0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0		0	0	0
767 Bibliothèques publiques	114.808,15	35.000,00	3.570,00	201,64		153.579,79	0	153.579,79
789 Education Popul. et Arts	774.447,75	319.395,00	276.644,00	342.130,99		1.712.617,74	0	1.712.617,74
799 Cultes	0	20.250,00	169.712,55	48.500,49		238.463,04	0	238.463,04
839 Sécurité et Assist. sociale	165.884,77	83.700,00	1.495.572,00	801.567,89		2.546.724,66	0	2.546.724,66
849 Aide sociale et familiale	124.411,66	23.280,00	252.033,00	0		399.724,66	0	399.724,66
859 Emploi	3.186,75	11.200,00	80,00	1.123,68		15.590,43	0	15.590,43
872 Institutions de soins	0	0	48.016,33	17.860,56		65.876,89	0	65.876,89
874 Alimentation - Eau	248.993,75	1.384.998,98	70.200,00	370.262,10		2.074.454,83	0	2.074.454,83
876 Désinfect.-Nett.- Immond.	0	356.289,59	509.255,74	4.588,49		870.133,82	0	870.133,82
877 Eaux usées	0	5.200,00	18.732,32	85.338,27		109.270,59	0	109.270,59
879 Cimetières- Protec.environ.	162.127,62	10.910,00	6.979,36	75.313,53		255.330,51	0	255.330,51

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x		Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
939 Logement - Urbanisme	33.865,25	6.398,14	14.125,00	259.493,19		313.881,58	0	313.881,58
999 Total exercice propre	0	0	0	0		0	0	0
Total	7.175.804,37	4.434.452,45	4.943.920,68	3.413.535,38		19.967.712,88		19.967.712,88
Balances exercice propre						Déficit	0	
Exercices antérieurs						Dépenses Ordinaire		0
						Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs						Dépenses Ordinaire		19.967.712,88
069 Prélèvements								104.300,00
Total général								20.072.012,88
Résultat général						Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2018

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	600,00	133.064,18	300,00	133.964,18	0	133.964,18
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	3.461.480,47	0	3.461.480,47	0	3.461.480,47
049 Impôts et Redevances	0	8.610.734,48	0	8.610.734,48	0	8.610.734,48
059 Assurances	0	32.000,00	0	32.000,00	0	32.000,00
123 Administration générale	13.250,00	233.531,98	0	246.781,98	0	246.781,98
129 Patrimoine privé	453.250,00	100,00	0	453.350,00	0	453.350,00
139 Services généraux	26.350,00	7.000,00	0	33.350,00	0	33.350,00
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	25.000,00	25.000,00
399 Justice - Police	0	62.800,00	0	62.800,00	0	62.800,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	3.400,00	341.814,93	0	345.214,93	0	345.214,93
599 Commerce - Industrie	638.269,16	149.545,68	229.634,20	1.017.449,04	0	1.017.449,04
699 Agriculture	800.320,00	0	0	800.320,00	0	800.320,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	7.100,00	701.993,19	0	709.093,19	0	709.093,19
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	3.200,00	0	3.200,00	0	3.200,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	12.750,00	57.926,54	0	70.676,54	0	70.676,54
789 Education Popul. et Arts	61.656,00	211.365,15	7.914,98	280.936,13	30.000,00	310.936,13
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	426.684,16	422.857,87	0	849.542,03	0	849.542,03
849 Aide sociale et familiale	3.500,00	138.239,28	0	141.739,28	0	141.739,28
859 Emploi	0	3.500,00	0	3.500,00	0	3.500,00
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	2.493.470,00	62.542,89	17,22	2.556.030,11	0	2.556.030,11
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	47.250,00	33.346,23	0	80.596,23	0	80.596,23
939 Logement - Urbanisme	48.000,00	32.745,91	0	80.745,91	0	80.745,91
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	5.035.849,32	14.699.788,78	237.866,40	19.973.504,50	55.000,00	20.028.504,50
Balances exercice propre				Excédent	60.791,62	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		492.877,22
				Excédent	492.877,22	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		20.521.381,72

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
069 Prélèvements						55.000,00
Total général						20.576.381,72
Résultat général					Boni	504.368,84

Le service extraordinaire

Comme chaque année et dans le respect de la circulaire budgétaire du 24 août 2017 de Madame la Ministre des Pouvoirs Locaux, le programme d'investissements extraordinaires a été établi en respectant la balise d'investissement imposée aux villes et communes. Celle-ci fixe la limite à ne pas dépasser en matière d'emprunts tant pour la commune que pour les entités consolidées à 180 EUR/AN/HAB.

Les dépenses extraordinaires sont équilibrées à un montant total de 8.637.141,13 EUR.

Les projets communaux s'élèvent à 7.728.141,13 EUR et ils sont financés par l'emprunt à hauteur de 3.428.841,13 EUR, l'utilisation de fonds de réserve pour 1.894.300 EUR et l'appel aux subsides pour 2.405.000 EUR.

Le dossier important de l'aménagement du hall multisports à JEMELLE est réinscrit pour 1.900.000 EUR. La totalité des travaux d'infrastructures (fonds d'investissement communal) visés par le PIC 2017-2018/2/4/5 sont programmés pour 640.000 EUR.

Les aides communales en matière socio-économiques sont de 100.000 EUR. L'enseignement est largement doté avec un montant de 850.500 EUR. L'équipement et la maintenance pour l'aménagement des associations sur le site de PREHYR est de 550.000 EUR.

L'alimentation des fonds de réserve extraordinaire affectés au logement (310.000 EUR) et au patrimoine (599.000 EUR) pour un total de 909.000 EUR reste tout aussi importante que les années précédentes.

Le solde des fonds de réserve extraordinaire s'élève à + 1.108.772,58 EUR.

Le reliquat des moyens financiers extraordinaires pour 2018 et/ou pour les exercices financiers futurs et après la confection du projet de budget 2018 reste conséquent pour se situer à + 3.347.904,34 EUR.

Fiscalité et taxes

Pour la fiscalité, les taux des deux principales recettes resteront inchangés pour 2018. Le taux pour les centimes additionnels au précompte immobilier est maintenu à 2.600 et celui pour les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques à 8,5%.

Ces décisions s'inscrivent dans la volonté de ne pas augmenter les charges sur les revenus des ménages tout en tenant compte des réalités budgétaires, des impératifs de service public et de bonne gestion.

Au moment de rédiger la présente note, le prix de distribution de l'eau situé jusqu'au 31/12/2016 à 2,4311 €/m³ pour évoluer à 2,5428 EUR/m³ à partir du 1er janvier 2017 sur base d'un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région wallonne et qui définit le coût vérité à la distribution (le CVD) restera inchangé. Quant au coût-vérité assainissement (CVA) et sur lequel, la commune n'a aucune prise, il a été revu à la hausse par la Région wallonne au 1^{er} juillet 2017 pour se situer à 2,365 EUR/M³.

Pour ce qui touche au département de la collecte et du traitement des déchets et dans le cadre de l'application du calcul d'un coût vérité initié par la Région Wallonne, la taxe annuelle sur les déchets ménagers avait été revue à la hausse en 2017 (majoration de 3 EUR par habitant). Pour 2018, celle-ci ne subira pas d'augmentation et restera fixée à :

- * 111 € par an pour une personne seule.
- * 130 € par an pour un ménage de 2 personnes et plus.

Toutes les réductions octroyées aux familles dans ce domaine seront reconduites.

Les autres taxes et redevances servant à alimenter les recettes communales resteront inchangées pour la très grande majorité.

Pour l'analyse approfondie et détaillée de ce futur budget communal pour 2018, nous vous renvoyons au rapport de Madame l'Echevine des Finances et du Budget rédigé dans l'avis rendu par la commission budgétaire conformément à l'ART. 12 du RGCC.

LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Notre ville dispose d'un patrimoine immobilier important. Une partie de celui-ci est occupé par ses propres services que sont l'administration, le service technique, le centre sportif, les écoles, les bâtiments culturels.....

De nombreux dossiers sont instruits dans ce département essentiel notamment des opérations d'échanges, de ventes et d'acquisitions et de mises à disposition diverses.....

C'est ainsi que notre commune s'est inscrite dans un projet d'envergure qui devrait voir sa concrétisation en 2018 à savoir la vente des bâtiments RTG situés à la Rue de la Passerelle, la relocalisation des associations présentes dans ceux-ci sur le site réaménagé de PREHYR ainsi qu'au sein des bâtiments occupés par le service technique communal.

550.000 EUR y sont consacrés.

Le Service technique communal quant à lui devrait dans les tous prochains mois prendre ses nouveaux quartiers dans les bâtiments aménagés au Parc d'Activités Economiques.

Notre entité dispose également d'un patrimoine culturel exceptionnel. Ce témoin de notre histoire locale donne un caractère particulier à notre Cité des Roches et mérite notre attention dans un souci de préservation du passé pour renforcer l'attractivité historique et touristique de notre commune.

Il nous appartient donc de l'entretenir et de le faire découvrir.

C'est pourquoi, notre ville participera à nouveau à la 30^{ème} édition des journées du Patrimoine en Wallonie qui se dérouleront le 2^{ème} week-end de septembre prochain sur le thème « Le Patrimoine Insolite, les dessous du Patrimoine ».

Le projet de valorisation du patrimoine de certains bâtiments de caractère est programmé pour 2018. Ce travail sera mené à bien grâce un partenariat entre l'Agence de développement local, le Cercle Historique et Culturel de Rochefort et des bénévoles.

ASSOCIATIONS - DEVOIR DE MÉMOIRE - EDUCATION CITOYENNE

LES ASSOCIATIONS

Le tissu associatif doit être cultivé de manière juste et dynamique pour permettre la cohésion sociale dans notre commune et ses villages.

Toutes les associations conserveront les très nombreuses aides financières octroyées chaque année. Les soutiens techniques fournis lors des manifestations organisées sur tout le territoire sont également garantis.

Elles pourront également compter sur l'aide du service des Affaires Générales de la ville qui gère la multitude de demandes pour l'organisation de manifestations publiques.

Elles bénéficieront des canaux de communication de la ville (bulletin communal et site internet) pour annoncer leurs évènements.

Il est aussi important de rappeler qu'une multitude d'associations, de clubs, d'ASBL occupent des biens communaux à des prix locatifs très démocratiques.

La remise annuelle du Mérite Communal et Sportif se poursuivra.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Le devoir de mémoire s'impose et les écoles doivent rester sensibilisées aux sacrifices de leurs aînés. Les monuments sont fleuris chaque année et entretenus pour qu'ils restent en bon état. Les organisations patriotiques sont également soutenues chaque année. Le Devoir de Mémoire se transmet aux jeunes générations grâce à leur participation au Relais Sacré et à la fête de l'Armistice.

La ville organise également une cérémonie du souvenir dédiée au Lieutenant Thierry LOTIN et à ses compagnons d'armes assassinés à Kigali le 07 avril 1994. Au fil des ans, celle-ci a pris une dimension nationale par la présence du Bataillon Commandos de Flawinne et de nombreuses amicales nationales.

En novembre 2018, nous fêterons le 100^{ème} anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, une journée de commémoration sera instaurée.

L'EDUCATION CITOYENNE

Le partenariat avec les Territoires de la Mémoire est à nouveau reconduit pour permettre de mettre à disposition des écoles et des jeunes un outil pédagogique tourné vers les questions de société comme le racisme, les conflits armés, les idéologies extrémistes, le populisme et les migrations.

Le travail quotidien mené au sein de notre bibliothèque communale, que nous saluons et soutenons, permet par les découvertes littéraires, les conférences et leurs initiatives nombreuses d'insuffler le savoir et la connaissance auprès de nos habitants jeunes et moins jeunes.

LES CULTES

Le budget total pour la gestion de ce département après la dernière modification budgétaire de 2017 s'élevait à + 154.577,27 EUR et sera pour 2018 de l'ordre de + 169.712,55 EUR.

Les travaux extraordinaires sur fonds propres menés ces derniers mois ont été très importants pour ce département et de l'ordre de 60.000 EUR.

La programmation de ceux-ci a été faite en concertation avec le Groupement d'Entraide des Fabriques d'église de ROCHEFORT, le GEFER.

2018 reviendra à la normale et un budget extraordinaire de + 15.000 EUR sera affecté aux cultes.

La fusion des Fabriques d'église de BELVAUX et de HAN-SUR-LESSE laisse vide le presbytère de BELVAUX. Celui-ci devrait être prochainement mis en vente après accord de l'évêché. Le produit de celle-ci sera affecté à un fonds de réserve extraordinaire pour financer les travaux des bâtiments culturels des années futures.

Les travaux réalisés sont : la réalisation de travaux intérieurs de peinture à l'église de LALOUX, l'aménagement d'un campanile à FORZEE, Le remplacement de la chaudière au presbytère de ROCHEFORT et enfin l'aboutissement du projet pour l'opération de revalorisation du patrimoine religieux par la réalisation de panneaux historiques. La réalisation de la mise en conformité électrique des édifices culturels sera programmée pour 2018.

Le dossier de reconnaissance au patrimoine immatériel du Pèlerinage de Foy-Notre-Dame vient d'être introduit auprès de la fédération-Wallonie-Bruxelles.

Grâce à l'intervention financière de la Ville et 80 % de subsides de la part du S.P.W – Direction de la Restauration du patrimoine, la Chapelle Notre-Dame de Lorette est de nouveau ouverte au public depuis le 15 août 2017.

Notre Ville participera aux journées Eglises ouvertes sur le thème « 1001 VISAGES » et remettra sur pied une exposition sur le patrimoine religieux.

Grâce à un nouveau partenariat PROVINCE/COMMUNE 2017-2019, la Ville a introduit une fiche dans le domaine patrimonial pour obtenir un soutien dans la restauration du Sépulcre et du Calvaire de Lorette (coût + 10.000 EUR).

L'ÊTRE HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNALES : LE PLAN DE COHÉSION SOCIAL, EGALITÉ DES CHANCES, LES AINÉS, LES PERSONNES HANDICAPÉES, L'ENFANCE ET LA QUALITÉ DE VIE.

Si le CPAS reste entre autre l'organe public de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté notamment au travers de la dotation qui lui est versée chaque année par la ville (soit + 1.490.593 EUR pour 2018), notre commune dispose également d'un outil important : son Plan de Cohésion Social. Il permet de développer avec l'aide de nombreux partenaires locaux des actions d'aide et de solidarité à l'égard des plus fragiles et ainsi de permettre la participation de toutes et de tous à la vie sociale, culturelle et économique de notre commune.

Le plan de Cohésion sociale 2014-2019, c'est :

- Le soutien à l'ASBL Accueil-Famenne pour un montant total de 15.000 EUR pour l'organisation d'un atelier de valorisation personnelle visant à l'insertion socio-professionnelle du public visé, projet intitulé « Li p'tit Mesty » ;
- Le versement d'un montant annuel à l'ASBL la Farandole pour l'encadrement, l'apprentissage et/ou la remise à niveau pour les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base en français et en mathématiques, projet intitulé « C'est décidé, je bouge ».
- Le CPAS, pour un montant annuel de 11.750 EUR pour l'organisation d'une action visant l'insertion professionnelle intitulée « Outils pour un emploi – Tables de l'Emploi ».
- L'ASBL Gamedella 2000, pour un montant annuel de 30.000 EUR pour un projet facilitant des rencontres intergénérationnels intitulé « Tisser des liens entre les générations et habitants de village ».
- Le CPAS, pour un montant annuel de 5.000 EUR pour un projet intitulé « ROCHEFORT Mobilité ».
- Le Centre culturel des Roches, pour un montant annuel de 3.000 EUR pour un projet intitulé « Brin de Jasette, et si nous tissons des liens ? ».

- L'ASBL Le Petit Théâtre de la Grande Vie, pour un montant annuel de 5.000 EUR pour un projet de (re)tissage de liens intergénérationnels entre enfants et personnes âgées ;
- Wallonia asbl : atelier de généalogie.
- Des frais d'animations au sein du budget communal soit + 8.000 EUR ;
- Plusieurs emplois pour mener à bien les projets développés.

Pour 2017, une subvention de 64.039 EUR a été octroyée par la Région Wallonne et une participation de 25% minimum est exigée pour la ville.

La politique sociale se poursuivra dans la continuité de ce qui a été réalisé et mis en œuvre depuis ces dernières années pour assurer au plus grand nombre l'accès aux droits fondamentaux.

2019 sera l'année de nouveaux appels à projets au sein des plans de cohésion sociale des villes et communes.

Parmi ses dernières réalisations, il faut citer la première édition d'un « Salon des Associations » qui a rencontré un beau succès puisqu'une trentaine d'associations nous ont rejoints. Elles ont pu apprendre à mieux se connaître et échanger. Cette initiative sera reconduite en 2018 et se déroulera dorénavant le dernier dimanche du mois d'août.

Dans le cadre du partenariat PROVINCE/COMMUNE 2017-2019, le Collège communal a décidé de sélectionner la fiche 40 : Domaine Social – mettre en œuvre une « maison de quartier mobile ». Un autre projet est toujours en cours de réflexion à savoir la création d'une maison d'accrochage social.

Une première rencontre s'est déroulée voici quelques semaines. Il résulte de celle-ci qu'une réflexion plus approfondie devra avoir lieu pour cibler au mieux les besoins futurs en matière de cohésion sociale et permettre de dégager les futures priorités sociales de notre commune.

EGALITE DES CHANCES

Le 13 octobre 2017, notre ville a rejoint d'autres communes wallonnes dans la promotion de l'égalité au niveau local par la signature de la « Charte de l'Égalité des Chances », symbole d'engagement dans ce domaine.

Celle-ci se veut un outil de promotion de la diversité. La ville s'est donc engagée à favoriser une politique d'égalité des chances au sein de ses services et sur son territoire par la mise en place d'un plan d'actions et un suivi régulier dans sa mise en œuvre.

Une première rencontre vient de se dérouler entre l'Echevine responsable et l'ASBL M.E.F.H.

Chaque année, nous organisons une action de sensibilisation dans le cadre de la campagne Ruban Blanc. Cette campagne de lutte contre les violences conjugales se déroule entre le 25 novembre et le 06 décembre. Pour 2017, un partenariat a vu le jour entre le plan de cohésion social, l'Agence de développement local et le Comité des Commerçants et il sera reconduit en 2018.

Un nouveau projet sera mis sur les rails en 2018. Il s'agira de développer le premier « Salon de l'Emploi » en partenariat avec le PCS, l'ADL et les échevinats en charge de ces matières.

LES PERSONNES HANDICAPEES

Commençons par la très belle nouvelle de l'année, notre ville vient de se voir décerner le « Prix Cap 48 de l'entreprise citoyenne ». Ce prix qui est ouvert aux administrations publiques, récompense les initiatives prises en faveur de l'intégration des personnes handicapées.

Il est le fruit d'un travail de longue haleine entamé en 2004 puisque notre commune a été une des premières à créer un conseil communal consultatif de la personne handicapée.

La valorisation des personnes handicapées reste primordiale avec 3 objectifs :

- La défense des droits de la personne handicapée.
- La sensibilisation de la population à cette thématique.
- Amener un changement de mentalité sur notre regard porté à l'égard des familles vivant une situation de handicap.

La ville détient également le label « Handycity » depuis 2012 et nous espérons pouvoir à nouveau l'obtenir en 2018.

Notre ville dispose d'un service HANDICONTACT en la personne de la chef de projet du PCS. Les demandes auprès de celle-ci sont variées et nombreuses.

Il existe un groupe de paroles pour les aidants proches encadré par deux personnes formées à l'écoute et à l'animation sur cette thématique.

Le CCCPH vient récemment de faire part au Collège communal des difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes handicapées. Il demande que l'ensemble des services communaux soit sensibilisé au handicap et appelle l'ensemble des acteurs communaux à poursuivre l'intégration de ces personnes tout en veillant lors de travaux et/ou de chantiers à une accessibilité optimale de la ville.

Un goûter-spectacle pour les enfants extraordinaires à partir de 3 ans avait été créé en 2016. IL se déroulera le 10 décembre 2017 et sera à nouveau reconduit en 2018 pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Pour 2017, une journée familiale a été préférée à l'organisation d'un salon du Handicap. Chacun a pu profiter d'un moment d'échange et de détente dans un cadre convivial et adapté aux enfants en situation de handicap. Nous relancerons cette activité pour 2018.

Place aux enfants est ouvert depuis 2016 aux enfants extraordinaires.

Les habitants disposent également grâce à l'HANDICONTACT d'une aide précieuse pour introduire via internet les demandes d'allocation (soit 138 au 30/10/2017). Chaque mois, une permanence est assurée par une assistante sociale du SPF Sécurité Sociale.

Développer une réelle politique d'inclusion sportive, culturelle et sociale de la Personne handicapée sera une priorité de l'Echevinat. Il serait important de mener avec le centre sportif et les différents clubs un « HANDISPORT » par l'instauration d'une charte communale permettant l'intégration plus aisée de la personne handicapée dans le sport.

LES AINES

La ville s'est dotée d'un conseil communal consultatif des Aînés (CCCA), organe représentatif de cette tranche de notre population et dont l'objectif est d'intégrer au mieux leurs besoins dans les politiques menées au niveau local.

Ce conseil a été renouvelé en 2017 et compte 20 membres.

Nous souhaitons renforcer la visibilité de ce conseil partant du principe que les aînés constituent une part de plus en plus importante et active de notre population (au 01/01/2017, 24,98 % pour les 60 ans et + et 5,57 % pour les 80 ans et +).

Nous devons non seulement nous mettre à leur écoute mais également créer des moments d'échanges qui permettront de bénéficier de leur expérience.

Des actions futures seront à étudier pour rencontrer les attentes de nos seniors en tenant compte de leur choix de vie et de ceux de leurs proches et plus particulièrement dans des thématiques telle que la mobilité, le maintien au domicile et la lutte contre l'isolement.

L'accès à l'information grâce à notre espace public numérique pourrait les intéresser.

Des séances d'informations sur des thèmes qui les touchent pourraient être organisées à l'Hôtel de Ville, au centre culturel ou délocalisées dans la commune sur la sécurité, les loisirs, formations, conférences, alimentation adaptée, besoins solidaires et intergénérationnels...).

Développer un axe « SPORT pour les SENIORS » en partenariat avec l'Echevinat des Sports et le centre sportif susciterait un intérêt de la part de ceux-ci. Il serait intéressant d'initier un tel projet visant à permettre une pratique sportive adaptée aux seniors à des tarifs démocratiques.

Notre commune poursuivra sa participation aux réunions de la Plate-forme des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés de la Province de Namur.

Elle reste « Ville Amie des Aînés (VADA) ».

2016 a vu la création d'un café Alzheimer. Les rencontres s'organisent chaque mois. Dans le cadre du mois de la mémoire mis sur pied par le Centre culturel, la ville associée à la ligue Alzheimer vient de présenter une pièce de théâtre « la Confusionite » traitant de cet enjeu de santé publique.

Chaque année, le conseil avec le soutien financier de la ville organise deux rencontres conviviales sous la forme de repas au sein des locaux d'Accueil-Famenne où règne convivialité et bonne humeur. L'organisation 2017 a rencontré un franc succès avec plus de 220 participants.

Le CCCA maintient le guichet d'information sur le thème de la succession. D'autres en réflexion à ce jour pourraient être mis en place dans les prochains mois.

L'analyse de l'enquête réalisée début 2017 (20 % de taux de participation) sur la qualité de vie de nos Aînés permet aujourd'hui de tirer les premiers enseignements sur leurs besoins, leurs attentes et leurs envies à savoir :

- 1) Le problème d'accessibilité et de parking au centre-ville ;
- 2) Nécessité d'un service d'information ;
- 3) Problème de mobilité dans les villages ;
- 4) Le souhait de rester le plus longtemps possible au domicile.
- 5) Les activités offertes sont bien connues et ils participent ;
- 6) Des cours ciblés ;
- 7) Bonne satisfaction de la qualité de vie dans leur commune mais il reste néanmoins du travail à l'égard de celles et ceux qui ont des besoins et qui n'ont sans doute pas participé à celle-ci.

Les Aînés, c'est aussi l'organisation annuelle des jubilaires. Notre commune mettra à nouveau en évidence les couples qui fêtent de nombreuses années de mariage ainsi que les nonagénaires et les centenaires. Les réceptions organisées remportent un franc succès et contribuent à un moment d'échanges intergénérationnels en toute convivialité.

Ils existent plusieurs groupements du 3^{ème} voire du 4^{ème} âge répartis dans l'entité. Ces derniers se réunissent régulièrement dans des locaux communaux et les comités reçoivent annuellement un subside.

Un groupe de pensionnés organise régulièrement des petits déjeuners santé pour toutes les écoles de l'entité.

L'ENFANCE

L'accueil de la petite enfance est important et la ville poursuivra sa collaboration fructueuse avec l'intercommunale IMAGE (+ 43.000 EUR) et l'ASBL les arsouilles (+ 12.000 EUR) grâce à l'octroi de subsides importants, la mise à disposition et l'aménagement de locaux ainsi que la prise en charge de frais de fonctionnement.

Les primes de naissance et d'adoption seront réinscrites pour un montant total de l'ordre de + 10.000 EUR.

Des subsides pour un montant total de + 5.000 EUR sont à nouveau programmés pour les écoles de devoirs (La Farandole et Gamedella).

La ville poursuivra en 2018 l'organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants entre 3 et 6 ans pour un budget annuel de + 9.000 EUR ce qui permet de gâter plus de 550 enfants de la commune ainsi que ceux de l'ASBL l'Alouette.

L'île aux familles est un lieu de psychomotricité, de jeux et de rencontres pour parents et enfants (de 2 mois à 3 ans). Le local est maintenant situé à Jemelle et la mise en œuvre de ce projet est un soutien à la

parentalité permettant de développer la complicité entre parents et enfants contribuant à un moment de détente et d'échanges.

Notre ville bénéficiera toujours des consultations ONE (notamment dans les locaux d'Accueil-Famenne à Rochefort ainsi qu'à Jemelle). Grâce à la présence d'un pédiatre et d'une infirmière, des actes médicaux sont prodigués. Leur bus circule également dans les villages de l'entité.

Il existe également une collaboration avec les services de gardes malades à domicile.

La Ville s'inscrit à nouveau dans l'organisation de « Place aux Enfants ». Celle-ci est mise sur pied pour les enfants de 10 à 12 ans.

Nous avons été contraints de reporter le projet du CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS, lieu de démocratie ouvert aux enfants pour les élèves des écoles primaires de la commune. Ce projet sera concrétisé en 2018.

L'enfance, c'est aussi l'organisation durant les vacances scolaires de stages sportifs et didactiques, de haltes garderies, le tout encadré par un personnel qualifié.

Chaque année, la ville organise une cérémonie dédiée aux droits des enfants avec le comité myosotis et les écoles du Centre, de St Joseph maintenant rejointes par l'école du Rond-Point et des Capucines. Les enfants prennent une part active dans cette manifestation publique.

LA QUALITE DE VIE – LA SANTE

La commune a un rôle de proximité majeur à jouer en matière de sensibilisation de la population aux questions de la santé. Les acteurs de terrain s'accordent sur l'importance de la prévention, de la formation et de la sensibilisation.

Le soutien à l'axe « Santé » mené dans le cadre du PCS par la mise en place d'activités de groupes basées sur la valorisation de la personne avec le soutien du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP), La Passerelle, est un premier pas dans ce domaine. Chaque mois, un souper préparé lors de ces activités de groupes est ouvert à l'ensemble de la population et rencontre un franc succès.

Le Maintien et le renforcement de la collaboration avec les associations actives sur le territoire rochefortois comme la maison des Diabétiques, Accueil- Famenne, la Croix Rouge, le planning Familial, Viasano et un soutien actif aux campagnes de prévention, sont importants.

Le soutien de notre agent de proximité communal PROXIDEM et la valorisation des initiatives d'accompagnement en matière de santé mentale sont essentiels.

2018 devra permettre la relance de la cellule de réflexion et d'actions sur les dépendances, les maladies mentales avec les partenaires de la santé de la commune.

PERSONNEL COMMUNAL

- La charge du personnel communal dans le budget ordinaire représente 35,93 %.
- Il s'agit de la part la plus importante qui constitue souvent le paramètre d'ajustement pour les institutions publiques en difficulté. La gestion budgétaire prudente de notre Ville dans les années antérieures n'impose pas ce choix. Nous pouvons ainsi garantir aux uns et aux autres la pérennité de leur emploi.
- La Ville, son Collège et son Conseil, sont les seuls à fixer les orientations dans ce domaine. Notre responsabilité est aussi de rappeler au pouvoir qui apporte peu ou beaucoup de soutien financier à des projets communaux et aux associations qui accompagnent la Ville dans l'exercice de ses missions, l'impérieuse nécessité de la poursuite des aides financières pour les services dont la création a été suscitée souvent par ce pouvoir.
Ainsi, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont invité les communes à créer des fonctions de Conseiller en énergie, Conseiller en aménagement du territoire, Conseiller en logement, à l'ADL, au PCS, Moniteur sportif, éducateur de rue, etc., en accordant des aides financières permettant de couvrir largement, et suivant une grande proportion, les traitements des agents en charge de ces domaines. Nous déplorons, toutefois, qu'à l'occasion des choix budgétaires de ces pouvoirs de tutelle, des ajustements des aides à la baisse sont annoncées, mettant ainsi sous pression les finances communales.
- Le Collège a maintenu, et même renforcé, les aides aux associations qui procurent de l'emploi à plusieurs dizaines de collaborateurs dans des domaines extrêmement vastes, à la fois dans le tourisme et la culture, dans l'économie et le sport, le social, la jeunesse et le pédagogique.
- En vue d'assurer le financement des pensions, le ministre des pensions avait décidé en 2008 d'augmenter les cotisations sur les traitements des travailleurs actifs et donc sur les employeurs pour financer les pensions des agents statutaires communaux, CPAS, et police.
- Une attention particulière devra être réservée à la réforme des pensions et ses conséquences financières.

LE PAYS DE FAMENNE

- La ville de Rochefort est membre fondatrice du Pays de Famenne. L'objectif est le développement territorial du bassin de vie du Pays de Famenne.
- L'économie et la création d'emplois sont au cœur de la stratégie de développement territoriale au service de nos habitants.
- L'Asbl Pays de Famenne a développé de nombreuses actions destinées à accroître l'offre touristique notamment en développant le tourisme à vélo.

L'Asbl a connecté l'ensemble des Ravel et créé un réseau de 350 kilomètres de voies cyclables. Elle a également assuré la promotion de ce tourisme à vélo.

- Dans le cadre du projet FEADER, mesure 16.3 « Pays de Famenne – Destination Sport Nature et loisir : promotion du vélo, du trail et de la marche nordique », Le Pays de Famenne s’est engagé à développer sur le territoire des 6 communes des circuits permanents de trail, activité très en vogue.
- Le plan intercommunal de mobilité a été approuvé par le Conseil communal. Il permettra une réflexion quant aux actions prioritaires à développer :
 - Aménagement d’un parking supplémentaire à Han-sur-Lesse
 - Etude relative à la mobilité à Rochefort
 - Aménagement de la place Roi Albert 1^{er}
- Le programme Leader du GAL Romana a été approuvé par le comité de pilotage et le Gouvernement wallon pour un montant de 1.742.000 € s’étalant sur 5 ans. La part des communes de MARCHE, NASSOGNE et ROCHEFORT avoisine les 15 %. Economie, tourisme, mobilité, préservation de l’environnement, action en développement durable, autant de mesures fortes et centrales dans la mise en œuvre d’actions.

SECURITE

Une politique de sécurité a été étudiée en concertation avec le Chef de Corps de la Zone de Police Lesse et Lhomme. Les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- le placement d’un système de vidéo-surveillance, dans un premier temps au centre de Rochefort et dans un second temps, le long du RAVEL au départ de la bibliothèque de Rochefort (2018). Les années ultérieures, d’autres zones pourront être pourvues d’un tel système.
- la modification du Règlement Général de Police de la Ville (interdiction de consommer des boissons alcoolisées en zones agglomérées et fixation d’heures de fermeture pour les magasins de nuit)
- l’intensification des contrôles permettant le respect du RGP de la Ville de Rochefort
- la formation d’agents constatateurs (5 agents communaux) pour dresser procès-verbal lorsque des infractions au Règlement Général de Police sont constatées

En outre la zone de police a décidé de recruter un inspecteur supplémentaire afin d’assurer ses fonctionnalités de base et ses missions.

TRAVAUX

Dans le cadre des investissements 2018, nous relevons les travaux plus spécifiques à effectuer :

- Transfert des ateliers du service technique vers le site du PAE (ancien site Alusign). Le déménagement devrait être effectué vers le mois de mars 2018
- Entretien extraordinaire des voiries, trottoirs, fossés dans pratiquement tous les villages pour 280.000 € sur fonds propres
- Réalisation de marquages routiers.
- Placement de mobilier urbain.
- Remplacement d'abribus.
- Entretien extraordinaire de la voirie sur le site de la Poste à Jemelle.
- Création d'une voirie le long du chemin de fer dans le cadre de la rénovation urbaine à Jemelle.
- Travaux d'éclairage public
- Etude pour la modernisation des salles de village d'Havrenne et de Mont-Gauthier
- Réalisation de fossés anti-inondations
- Réaménagement du site des anciens Ets Cornet, rue de l'abattoir dans le cadre des sites désaffectés
- Accompagnement de la mise en œuvre des ZACC
- Entretien extraordinaire des installations de captage d'eau
- Recherche de nouveaux captages
- Travaux d'entretien dans les différentes écoles communales
- Achat de compteurs d'eau
- Entretien extraordinaire du réseau d'égouttage
- Equipement et maintenance des logements sociaux
- Réalisation d'une station de relevage rue des Grottes à Han/Lesse
- Dans le cadre du PIC, rénovation des Rues de Préhyr, Louis Banneux et Peterson
- Achat d'un véhicule pour le service Parcs et Jardins
- Acquisition d'un camion porte-conteneurs
- Modernisation du Square de l'Amicale
- Etude relative à l'aménagement de la Place Roi Albert 1^{er}
- Aménagements pour améliorer la sécurité dans nos villages (ralentisseurs, ...)
- Réalisations dans le cadre du PCDR
- Rénovation de l'Ecole d'Havrenne, aménagement de nouvelles classes pour l'école de Han-sur-Lesse et acquisition d'un conteneur pour l'Ecole du Rond-Point

PROPRETE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet du budget extraordinaire 2018, de nombreux investissements seront consacrés à la voirie.

Certains seront affectés à la propreté publique, notamment l'achat d'un Glutton électrique, ce qui permettra d'améliorer la propreté en général.

Achat de nouvelles poubelles publiques adaptées afin d'éviter le dépôt de poubelles domestiques

Un budget de 150 000 € sera consacré à l'aménagement de sites de bulles à verre enterrées à Rochefort et dans les villages.

AGRICULTURE

- Location de parcelles à titre précaire
- Réunions régulières avec les agriculteurs notamment dans le cadre des calamités (sécheresse ou inondations)
- Par un crédit budgétaire inscrit annuellement, la Ville contribue à l'entretien des haies le long des parcelles agricoles.
- Entretien extraordinaire des chemins forestiers et de voiries agricoles.

JEUNESSE ET SPORTS

La jeunesse

25 secteurs d'activités, d'actions touchent la jeunesse : école des devoirs, maison de jeunes, mouvement de jeunesse,... C'est pour cela que la provision budgétaire représente 190.000 € dédiés au sport, à la jeunesse et à la culture.

Tous bénéficient d'aides techniques ou financières tout au long de l'année.

Certains secteurs ont vu se réaliser plusieurs projets, nous retiendrons donc de l'année 2017 :

- Réalisation de la 2^e phase d'un jardin fleuri aux abords de la bibliothèque et du CJC, avec le soutien du service Technique Communal.
- Financement et réalisation de bancs en bois et matériel urbain posés dans le jardin du CJC.

- Réalisation partielle de travaux de rénovation au local du Patro de Buissonville grâce à une participation financière et technique et poursuite du projet en 2018.
- Soutien financier à des festivals notamment pour la mise en place d'activités sportives, moyens de prévention (assuétudes) et sensibilisation à l'environnement.
- Mise en place d'une web-radio animé par et pour les jeunes.
- La mise en place d'activités sportives, initiation au permis de conduire (22 réussites connues/34 participants), initiation sécurité internet,... lors des jours blancs de juin et décembre 2017. Ceux-ci correspondent à la période de délibérations pour les écoles. Les jeunes ont donc terminé les examens et sont trop souvent livrés à eux-mêmes durant cette période. L'objectif de ces animations/initiations est d'occuper les jeunes afin de réduire le risque de déboires alcoolisés lors de la fin des examens et ainsi limiter les incidents.
- La création d'une plaquette « Jeunesse » reprenant toutes les informations qui pourraient être nécessaires aux jeunes étudiants et distribution de celle-ci dans les écoles du degré supérieur de la Ville ;
- Aide et soutien à la « cellule harcèlement », constituée de plusieurs acteurs jeunesse de la Ville mais aussi des représentants des 2 écoles du degré supérieur ;

Pour 2018 sont programmés :

- l'entretien de la piste de Skateboard, 5 000 €.
- des frais d'animation, 3 500 €.
- des actions en faveur de la jeunesse, 3 000 €.
- soutien technique/financier aux divers festivals estivaux, 6 000 €
- mise en place de tables rondes « jeunesse ».

L'année 2018 sera marquée par l'entrée en fonction de la coordinatrice jeunesse soit ½ équivalent temps plein.

Les mouvements de jeunesse de l'entité reçoivent aussi notre soutien par l'intermédiaire du STC, tout au long de l'année pour le transport de leurs bagages et matériel, lors de leurs camps extérieurs. En 2018, il a d'ores et déjà été décidé que les transports seraient maintenus et réalisés par une société privée au vu des très nombreuses sollicitations de notre Service Technique.

Nous accueillons également un grand nombre de camps durant la période estivale, 44 en 2017 ce qui place notre Ville 3^e commune de Wallonie en termes d'hébergement jeunesse. De ce fait, nous engageons avec l'aide de la Région wallonne, 2 jobistes pour la gestion des camps.

Un dialogue s'est maintenant installé entre l'échevinat et la fédération Scoute, ce qui permettra à l'avenir un travail de fond pour une meilleure intégration des camps dans nos villages, une gestion optimale des problèmes éventuels et une meilleure coordination avec la ville et la Fédération.

Durant les vacances estivales, la Ville a été l'employeur de 87 jobistes. Tous reçoivent un chèque –repas d'une valeur de 5€ pour chaque journée prestée. Reconduction des engagements et revalorisation des salaires sont prévus pour 2018.

L'Echevinat de la Jeunesse compte poursuivre et intensifier les actions au bénéfice de notre jeunesse tout en privilégiant la reconnaissance de celle-ci au sein de notre société.

Le sport

- Soutien financier et technique du critérium de la ville de Rochefort pour 2017 et reconduit pour 2018.
- Augmentation du budget destiné à l'entretien des infrastructures sportives,

- Aide financière au FC Eprave pour l'amélioration de leurs installations en 2017 et 2018,
- Début de la rénovation des infrastructures sanitaires du centre sportif ;
- Mise en place de la 2° édition du challenge de la Ville de Rochefort « trail et jogging » ;
- Etude du projet de rénovation de la buvette de la balle pelote de Mont-Gauthier,
- Etude du projet de terrain de football synthétique avec les 3 clubs réunis, attribution d'un montant de 25 000 € pour la réalisation d'un avant-projet ;
- Réalisation d'une étude préalable à l'installation d'une aire multisports au Parc des Roches.

Le projet le plus important en termes de coût reste la rénovation et l'extension du hall sportif de Jemelle, qui est toujours à l'étude. Celui-ci doit faire face aux contraintes multiples du pouvoir subsidiant (INFRASPORT) ce qui engendrent de nombreuses modifications dans les plans et dans l'évolution dudit projet. Nous espérons une avancée significative durant l'année 2018.

ENSEIGNEMENT

La Commune a toujours veillé à promouvoir un enseignement de qualité dans toutes les écoles de l'entité. Durant la législature 2013-2018, nous mettrons tout en œuvre afin de renforcer les moyens pédagogiques mis à disposition de nos écoles, notamment en y intégrant les nouvelles technologies. En 2014, certaines de nos écoles ont été sélectionnées par la FWB dans le cadre d'un projet « Ecole numérique » permettant d'obtenir pour les classes de 5ème et 6ème primaires un tableau numérique et 24 tablettes ainsi qu'un subside pour assurer la formation des élèves à ces nouveaux outils.

Ce projet a trouvé son aboutissement en 2016.

De nouveaux projets, tant en matière d'informatique que de mobilité ou d'amélioration du cadre vie sont d'ores et déjà rentrés pour l'année 2018 et suivantes.

Pour permettre à tous les élèves de l'entité de bénéficier d'un enseignement de qualité, nous veillerons à :

- soutenir toutes les écoles de village notamment en améliorant les infrastructures existantes.
- rendre l'enseignement accessible à toutes les familles en limitant les frais scolaires et en apportant si nécessaire un soutien financier aux familles en difficulté. A cet égard, l'allocation de rentrée scolaire sera à nouveau allouée en 2018 (budget de 185.000 €)
- promouvoir l'accueil extra-scolaire notamment par l'extension des plages horaires et la réalisation d'une étude auprès de l'ensemble des parents afin d'améliorer les conditions d'accueil et mettre en place des formations et un encadrement spécialisé nécessaires aux accueillantes afin de pouvoir gérer au mieux le stress de la profession.
- permettre à chaque enfant de s'épanouir dans le cadre d'activités extra-scolaires, et d'activités sportives.

- accueillir les élèves dans de bonnes conditions en poursuivant les travaux de modernisation et de réfection de plusieurs implantations dont la fréquentation est en augmentation. L'école du Rond-point devrait se voir dotée d'un conteneur, le chantier d'agrandissement de l'école d'Havrenne verra le jour ainsi que des travaux d'aménagement d'une ou plusieurs classes pour l'école de Han sur Lesse dans le bâtiment du Musée du Monde Souterrain.
- associer les parents à la vie scolaire de leurs enfants notamment via les conseils de participation

TOURISME ET ANIMATIONS

Notre commune présente les caractéristiques d'une ville touristique et en conséquence, il est essentiel d'entretenir et d'accroître encore son attrait. Il est indispensable de poursuivre l'aménagement de notre Ville et de ses villages, d'y préserver le calme et la propreté, de mettre en valeur leur patrimoine. Une croissance record de visiteurs et de touristes a été enregistrée pour la 2ème année consécutive. Cela résulte en partie de la mise en œuvre du plan qualité initié voici au moins 5 ans.

Il y a lieu de maintenir les synergies entre les opérateurs touristiques (Maison du Tourisme, Syndicat d'Initiative, ORT, sites touristiques, etc.) et de développer une participation accrue dans les actions touristiques menées notamment par le Pays de Famenne et le Gal Romana.

La candidature de notre bassin de vie en vue de la reconnaissance Géopark de l'Unesco déposée en octobre 2014 a été examinée ; elle a impressionné les experts désignés par l'Unesco pour l'évaluer. Sans doute la reconnaissance sera bientôt acquise, nous l'espérons pour 2018 !

L'accent doit également être mis sur l'organisation de manifestations populaires (marché de Noël, brocante, concours de vitrines, etc.)

Les deux dernières années, les nombreuses animations ont rencontré un franc succès (la Boîte à Images, le Kids Village de RTL, la retransmission des matchs, les Sérénades, le Rendez-Vous, etc...

L'année 2018 ne sera pas en reste et la Ville maintiendra son soutien à des manifestations toutes aussi prestigieuses tels que festivals (Rochefort Tribute Night, Dream'in, Timeless, ...) et spectacles de qualité (Boîte à CanCan).

L'année 2018 verra la concrétisation de bien d'autres animations d'envergure, notamment :

- 3 feux d'artifice sont programmés (21 juillet, 15 août et Noël)
- Les grandes fêtes de Malagne

- la mise en place d'un jumelage officiel avec la Ville d'Estaires (France)

CULTURE

L'accent doit être mis sur l'importance de faciliter l'accès à la culture pour tous. Il y a lieu :

- de continuer à soutenir l'action du Centre Culturel des Roches qui veillera à assurer une programmation de spectacles diversifiés pour toutes les générations et toutes les sensibilités dans le respect du pacte culturel.
En 2018, celui-ci devrait être reconnu en catégorie 2, lui permettant ainsi d'obtenir de moyens supplémentaires pour permettre une Culture pour tous.
- mettre l'accent sur la synergie entre les différents acteurs culturels et les associations locales.
- L'action « quand les assos s'en mêlent », est un bel exemple de cette synergie
- promouvoir la création artistique et les artistes locaux et permettre, ainsi, à la population locale de découvrir les richesses artistiques de notre région.
- Soutenir les synergies avec les Centres Culturels voisins afin de présenter des spectacles de plus grande qualité encore et de mettre en place des actions de plus grande envergure, en regroupant les moyens, financiers et techniques, de chacun.
- Valoriser les actions des différents musées, de la bibliothèque communale et du Cercle Culturel et Historique (garant de notre histoire)
- Soutenir le Festival International du Rire, événement reconnu par l'ensemble des pays francophones et auquel on identifie régulièrement notre Ville.

LOGEMENT

- Rénovation générale d'un logement à l'école communale de Rochefort
- Création et mise en chantier de la 2^e et 3^e phase des appartements pour couples âgés à proximité de la maison de repos. Projet mis en œuvre dans le cadre de l'Ancrage Communal du logement en collaboration avec « Ardennes et Lesse » ;
- Rénovation urbaine à Jemelle : fin de chantier et mise en location de 11 logements pour 2017 ;
- Mise en vente de 12 lots à bâtir dans le lotissement de Dry Herleux à Han-sur-Lesse.

- Etude et analyse de l'offre de logements et/ou lotissements sur le territoire de la Ville, notamment dans les villages ;
- Mise en vente de 5 lots à bâtir dans le lotissement Ruelle du Bu à Rochefort ;
- Augmentation significative de l'offre de logement vis l'AIS Andenne/Ciney.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – ENVIRONNEMENT

Ainsi qu'elle le fait depuis le début de la législature et tel que ce fut par exemple le cas pour le projet hôtelier d'Han-sur-Lesse, celui du lotissement des « Chavées » à Jemelle ou celui de Lessive, la Ville de Rochefort continuera à accompagner et à conseiller, à chaque étape du processus administratif, les porteurs de projets immobiliers privés.

En 2018, la Ville de Rochefort sera également à l'initiative d'un ambitieux projet de construction de logements en centre-ville et en bord de Lhomme. Cette année verra en effet, le lancement de l'opération immobilière de rue de la Passerelle avec la vente conditionnelle des bâtiments « RTG » de l'ancienne école dite « du bord de l'eau ».

Avec l'obtention d'un important subside de près d'1 million d'euros du Gouvernement wallon (dans le cadre des Fonds européens FEADER) et la mise en place du comité d'accompagnement fin 2017, 2018 sera aussi l'année du début de la phase de concrétisation de la rénovation et de l'aménagement du Square de l'Amicale par la désignation d'un auteur de projet.

Dans un avenir proche, le Square troquera son image actuelle un peu vétuste pour devenir un havre de dépaysement, tout autant qu'un espace citoyen, culturel et touristique polyvalent et convivial. Il offrira aux citoyens, aux associations rochefortoises et aux touristes un espace multifonctionnel moderne et vert.

Qu'il s'agisse de projet privés ou portés par des opérateurs publics, la Ville de Rochefort continuera à être attentive au développement d'une architecture moderne tout en veillant à son intégration au cadre bâti de qualité et au patrimoine caractéristiques de notre commune. Le tout, dans le respect des procédures de consultation de la population et des délais de délivrance.

ECONOMIE – COMMERCE – EMPLOI

L'accès à l'emploi pour tous ceux qui en cherchent continuera à être une priorité pour la majorité. Bien qu'il soit dans la moyenne wallonne, notre taux de chômage ne peut nous satisfaire.

Si une commune ne peut, à elle seule, relever le défi de l'emploi, son rôle, en tant que pouvoir local, est de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises et commerces existants ainsi que d'attirer davantage d'investisseurs sur nos terres.

Ainsi, la Ville, par le biais de son agence de développement local (ADL), continuera à rechercher les initiatives susceptibles de renforcer le développement socio-économique.

Bien que n'étant pas directement de compétence communale, la gestion du parc d'activités économiques (PAE) recevra une attention toute particulière de la part de la Ville.

Dans cette optique, une évaluation des diverses primes communales aux entreprises a été réalisée courant 2017 et a débouché sur de nouveaux dispositifs plus simples plus efficaces et mieux financés.

Un plan de promotion du PAE sera également mis en œuvre en collaboration avec le Bureau économique de la Province de Namur (BEP), gestionnaire du parc et le GEROCH.

Parallèlement à ce travail sur l'existant, la procédure pour l'extension du PAE sera poursuivie afin de permettre d'accueillir de nouvelles entreprises nécessitant des surfaces plus importantes. De même, la requalification de la zone située rue de Ciney est également envisagée.

Bien entendu, la Ville de Rochefort maintiendra son soutien financier et logistique aux forces vives économiques locales rassemblées au sein de GEROCH et du comité des commerçants – celui-ci sera même sensiblement accentué. La Ville sera également leur relais auprès d'autres opérateurs, instances ou institutions (BEP, UCM, administrations et OIP,...).

Les collaborations avec « Rochefort en transition » et divers artisans et producteurs locaux initiées en 2017 ont débouché sur la création de l'asbl RELAIS et l'organisation régulière de marchés de produits locaux. Le soutien à l'asbl RELAIS sera prolongé en 2018.

Enfin, il conviendra de poursuivre l'accompagnement quotidien des demandeurs d'emploi dans leurs recherches de travail ainsi que le développement de l'offre de formations menant à l'emploi. La Ville maintiendra donc son soutien et son implication dans la Maison de l'emploi Rochefort-Houyet et l'Agence locale pour l'Emploi (ALE).

Ces deux structures importantes devraient pouvoir intégrer leurs nouveaux locaux dans le courant 2018 et accueillir leurs usagers dans de meilleures conditions.

COMMUNICATION

La communication pour une Ville touristique est primordiale, raison pour laquelle en 2018, un Bureau d'Etudes sera désigné en vue d'analyser les spécificités de la Ville et ses villages et d'ensuite proposer une nouvelle identité graphique de Rochefort.

Il y aura lieu à l'avenir dans le cadre de la communication relative à la Ville d'être attentif au développement des nouvelles technologies (nouvelles applications : Smartphone, Ecrans tactiles, ...).

LES DEFIS

L'ensemble des villes et communes doivent continuer à se transformer pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain en privilégiant l'innovation et la modernité tout en veillant à répondre aux attentes de la population.

Pour y parvenir, nous devons et devons conjuguer créativité et rigueur associées à l'expérience.

Rochefort et ses villages possèdent une identité forte.

Les projets communaux présentés au sein du futur budget communal pour 2018 sont concrets et financés par d'importants moyens budgétaires.

Menés à bon port avec l'appui de notre administration compétente et efficace, ceux-ci permettront de rencontrer et de faire primer l'intérêt général.

Comme l'année dernière et pour conclure, nous vous renvoyons à l'étude dressée et publiée par BELFIUS BANQUE en juin 2017 sur la situation des finances locales, tirée de l'analyse financière des entités locales réalisée à partir des derniers budgets communaux et qui titrent : « **Mais que nous réserve l'avenir ? Les pouvoirs locaux resteront confrontés à d'importants défis financiers.** Les défis politiques et sociétaux auront un impact important sur leur gestion financière et les marges de manœuvre disponibles. Les principaux enjeux sont ; la poursuite de l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire des administrations locales en particulier les effets de la hausse inéluctable de la cotisation de responsabilisation à charge de l'ensemble des pouvoirs locaux., les charges croissantes en matière d'aide sociale et de sécurité, les défis de l'évolution démographique notamment la problématique du vieillissement de la population avec un impact sur le rendement de l'impôt des personnes physiques, les conséquences du TAX-Shift, la problématique des investissements publics locaux ».

Les villes et communes devront continuer à être soutenues par les autres niveaux de pouvoir pour leur permettre d'occuper cette place importante et privilégiée qui est la sienne au sein de l'organisation de notre état de droit. La commune, au travers de ses domaines de compétences et le respect de son autonomie, devra rester pour longtemps encore le partenaire par excellence de ses habitants et de ses entreprises, un lieu de l'expression démocratique proche du Citoyen et un relais pour porter la parole de ses habitants.

Pour le Collège communal composé de Pierre Yves Dermagne, Julien DEFAUX, Janique LEJEUNE, Pierre VUYLSTEKE, Jean Pol LEJEUNE et Isabelle BARTHELEMY.

Corine MULLENS,
Bourgmestre F.F.